



ETIENNE HANNECART

France Nature Environnement 84

Avec Michel Marcellet, vous représentez France Nature Environnement Vaucluse au sein de la CLI. Quels sont vos motivations pour participer aux travaux de la commission ?

Etienne Hannecart : Mes motivations principales en matière environnementale correspondent au mieux avec celles du mouvement général que représente France Nature Environnement en France, et auquel est rattaché France Nature Environnement Vaucluse que je représente à la CLI. À savoir la préservation et l'amélioration de notre environnement, conformément aux directives européennes en la matière et ce plus particulièrement dans le domaine de la gestion et de la réduction des pollutions de l'air, des eaux et du sol.

Quel est votre itinéraire personnel (professionnel et associatif) ?

Etienne Hannecart : Après de solides études de chimie à l'Université de Bruxelles, j'ai consacré ma vie professionnelle au développement de techno-polymères avancés dans une multinationale de la chimie réputée pour ses performances technologiques et sa bonne gestion. Parallèlement, j'ai eu l'occasion de donner des cours de spécialités dans ce domaine, dans des universités ainsi que dans des écoles d'ingénieurs en France et ailleurs. Il y a une dizaine d'années, à ma retraite, j'ai rejoint les mouvements associatifs environnementaux afin de les aider à mieux appréhender les impacts de la chimie sur notre environnement.

Y a-t-il des sujets concernant le site nucléaire de Cadarache qui vous paraissent particulièrement importants ?

Etienne Hannecart : Dès mon entrée en fonction dans la CLI, je me suis intéressé qualitativement et quantitativement aux consommations en eau des sites d'ITER et de Cadarache et, dans ce cadre, l'arrêté de l'ASN* en la matière contraignant les opérateurs du nucléaire à porter un regard accru sur les pollutions autres que radioactives, m'a été d'un grand secours. C'est ainsi qu'une boucle d'alimentation en eau pour les deux sites, gérée par la Société du Canal de Provence, a été clairement repérée et fait l'objet d'un suivi, via des études spécifiques dont je suis l'animateur. Par ailleurs, l'évacuation des eaux chimiquement polluées des deux sites, les diverses dispersions atmosphériques chimiques qui y ont lieu font également l'objet de mes préoccupations. Je tiens également à souligner que, d'une manière générale, les enjeux du site de Cadarache nécessitent le concours d'un maximum d'intervenants "environnementaux" avec leur formation, leurs appartenances et leurs sensibilités.

Selon vous, y a-t-il des impacts de Cadarache sur le Vaucluse à signaler ?

Etienne Hannecart : Les pollutions tant chimiques que radiologiques qui pourraient affecter la Durance constituent un point sensible qui intéresse ses nombreux riverains dont ceux, bien entendu, du Vaucluse. Signalons également ici, pour mémoire, la difficulté d'accès routier du CEA pour les villages de l'extrême sud-est du Vaucluse.

*Arrêté du 7 février 2012 fixant les règles générales relatives aux Installations Nucléaires de Base, dit « arrêté INB »